

Rabat le : 13 novembre 2023

Compte rendu

Rabat - L'Instance chargée de la révision du Code de la famille a poursuivi ses séances d'audition des organisations de la société civile et des centres de recherche intéressés par les questions de la femme et de l'enfance, dans le cadre des séances d'écoute et d'audition tenues en application de l'approche participative à large spectre prônée par la Lettre Royale adressée au Chef du gouvernement.

L'instance a auditionné la semaine dernière plusieurs associations et collectifs selon le programme suivant :

Au cours de la semaine dernière, plusieurs institutions officielles, des coalitions et collectifs associatifs ont été auditionnés, selon la programmation suivante :

- Mercredi 8 novembre : le réseau Femmes solidaires (45 associations), le mouvement "Bigger", le Collectif pour une législation égalitaire (9 associations) et le Collectif Dounia pour l'interdiction du mariage des mineures (26 associations)
- Jeudi 9 novembre : l'Association de la protection de la famille marocaine, l'Association marocaine pour le soutien à la famille et l'Association Forum de la famille marocaine.
- Vendredi 10 novembre : La fondation Razan pour les études stratégiques sur la famille et la société, l'Association marocaine pour la promotion de l'entreprise féminine "Espace Point de Départ" (ESPOD), l'association nationale Al Hidn et le groupe Connecting Group.

Outre les attentes et propositions présentées dans le cadre de ces séances d'audition, l'Instance a reçu plusieurs mémorandums de la part des différentes parties auditionnées.

Les séances d'audition ont connu une large couverture médiatique de la part de divers médias qui ont participé à l'information et à la communication sur le processus

de révision du Code de la Famille, tout en présentant les parties auditionnées par l'instance ainsi que leurs attentes et leurs mémorandums.

L'instance poursuivra ses séances d'audition les 15, 16 et 17 novembre 2023.